

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

| |
|-----------------|
| numéro |
| CCDC 220614 058 |

portant sur

DÉPÔT DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE GAILLAC AU MUSÉE DE LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 09,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

CONSIDÉRANT que le projet scientifique et culturel validé en son temps par les élus, valorise l'importance des collections Sciences de la Terre et archéologie, le musée cherche régulièrement à enrichir ses collections par l'intermédiaire de dons ou de dépôts,

CONSIDÉRANT qu'une des missions premières d'un musée de France est, au-delà de la sauvegarde, de l'étude, de la transmission et de la valorisation de ses collections, d'acquérir des œuvres destinées à enrichir ses collections,

CONSIDÉRANT qu'un fossile appartenant au Muséum d'histoire naturelle Philadelphie-Thomas, 2 place Philadelphie-Thomas 81600 GAILLAC, est présent dans les collections du musée de Lodève sans que l'on puisse avec certitude en connaître les raisons et la date d'entrée antérieure à 1983,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de régulariser le statut juridique du fossile,

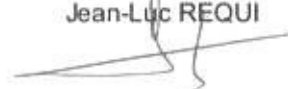
DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : d'accepter le dépôt, d'un an tacitement renouvelable, du Muséum d'histoire naturelle Philadelphie-Thomas d'un fossile d'Arnhardtia moureti exposée depuis la réouverture du musée,

- **ARTICLE 2** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le quatorze juin deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI



FICHE DE DEPOT

Préteur :

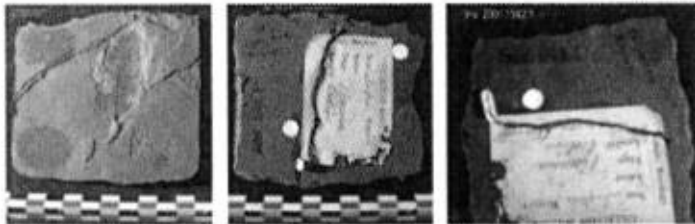
Muséum d'histoire naturelle Philadelphie-Thomas
2, place Philadelphie-Thomas
81600 GAILLAC

Emprunteur :

Musée de Lodève
1 place Francis Morand
34700 Lodève

Objet mis en dépôt :

Calliptéris moureti – 75 x 63 cm – Collection Boissel



Condition de dépôt :

- Ce fossile devra être exposé au public
- Durée du dépôt : 1 an avec tacite reconduction

Fait à Gaillac, le 7 novembre 2019

Le conservateur,
Musée de Lodève



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE
Tél. 04 67 86 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

le Conservateur
Muséum de Gaillac



**Feuillage
de peltaspermale
*Arnhardtia mouretii***



collection Boissel, muséum d'Histoire naturelle Philadelphie Thomas

